



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1255

Exonération de loyers commerciaux et professionnels consentie par la Ville de Lyon à certains commerces en raison de la crise sanitaire née de la pandémie de Covid-19 - multi EI

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 26 NOVEMBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. CHEVALIER (pouvoir à M. SOUVESTRE), Mme GOUST (pouvoir à Mme DELAUNAY), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. LEVY), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1255 - EXONERATION DE LOYERS COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS CONSENTIE PAR LA VILLE DE LYON A CERTAINS COMMERCES EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE NEE DE LA PANDEMIE DE COVID-19 - MULTI EI (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 octobre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon loue, en sa qualité de propriétaire, des locaux commerciaux et professionnels situés sur son domaine privé dans le respect des règles qui lui sont applicables.

Entre les mois de janvier et de juin 2021, la majorité de ces commerces a à nouveau vu son activité perturbée en raison d'une nouvelle période de confinement.

Parmi ces locataires, une partie d'entre eux a continué, parfois partiellement, son activité. À titre d'exemple « Monop' » et le laboratoire d'analyse « Dyomedea » sont restés ouverts, tandis que les commerces de prêt-à-porter ou les restaurateurs ont tous suspendu leur activité entièrement ou partiellement, ou mis en place des systèmes de vente à emporter.

Face à l'impact économique engendré par ce confinement, la Ville de Lyon entend soutenir et maintenir les acteurs économiques situés sur le territoire.

Il vous est donc proposé d'exonérer de loyers 17 commerces et entreprises - au titre de la période du 1^{er} avril au 19 mai 2021 (pour les commerces) ou 1^{er} janvier 2021 (pour les restaurateurs) - ayant été contraints de cesser entièrement ou partiellement leur activité, en raison de la crise sanitaire.

À titre d'information, le coût de cette mesure d'exonération est évalué à environ 85 213 €

Vu l'article L 2221-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le rectificatif déposé sur l'Espace élu-es :

a) - Dans L'EXPOSE DES MOTIFS :

- lire :

« Entre les mois **de janvier** et de juin 2021, la majorité de ces commerces a à nouveau vu son activité perturbée en raison d'une nouvelle période de confinement. »

- au lieu de :

« Entre les mois **d'avril** et de juin 2021, la majorité de ces commerces a à nouveau vu son activité perturbée en raison d'une nouvelle période de confinement. »

- lire :

« Il vous est donc proposé d'exonérer de loyers 17 commerces et entreprises - au titre de la période du 1er avril au 19 mai 2021 (pour les commerces) ou du **1^{er} janvier** au 9 juin 2021 (pour les restaurateurs) - ayant été contraints de cesser entièrement ou partiellement leur activité, en raison de la crise sanitaire. »

- au lieu de :

« Il vous est donc proposé d'exonérer de loyers 17 commerces et entreprises - au titre de la période du 1er avril au 19 mai 2021 (pour les commerces) ou au 9 juin 2021 (pour les restaurateurs) - ayant été contraints de cesser entièrement ou partiellement leur activité, en raison de la crise sanitaire. »

- lire :

« À titre d'information, le coût de cette mesure d'exonération est évalué à environ **85 213 €** »

- au lieu de : « À titre d'information, le coût de cette mesure d'exonération est évalué à environ **60 860 €** »

b) - Dans le DELIBERE :

- lire :

« 2- L'exonération totale (100%) des loyers pour la période du **1^{er} janvier** au 9 juin 2021 pour les 5 restaurants ci-dessous :

Adresse	Société	Montant de l'exonération pour la période fixée
Palais Saint Pierre 6 rue du Président E. Herriot Lyon 01	BAGEL DEDOIS Bagelstein	10 641,72 €
25 montée Saint-Sébastien Lyon 01	MAISON VILLEMANNZY	9 304,00 €
13 rue du Griffon - Lyon 01	AVA-SUE Café Noze	7 551,93 €
31 rue Maurice Flandin Lyon 03	INVEST HOTEL PART DIEU - CAMPANILE	4 018,57 €

236 rue Marcel Mérieux Lyon 08	KASISARI ALEX Restaurant Kiosque d'Istambul-	3 187,18 €
-----------------------------------	---	-------------------

- au lieu de :

« L'exonération totale (100%) des loyers pour la période du **1^{er} avril** au 9 juin 2021 pour les 5 restaurants ci-dessous : »

Adresse	Société	Montant de l'exonération pour la période fixée
Palais Saint Pierre 6 rue du Président E. Herriot Lyon 01	BAGEL DEDOIS Bagelstein	4 662,87 €
25 montée Saint-Sébastien Lyon 01	MAISON VILLEMANNZY	4 076,72 €
13 rue du Griffon - Lyon 01	AVA-SUE Café Noze	3 309,02 €
31 rue Maurice Flandin Lyon 03	INVEST HOTEL PART DIEU - CAMPANILE	1 760,82 €
236 rue Marcel Mérieux Lyon 08	KASISARI ALEX Restaurant Kiosque d'Istambul-	1 396,52 €

- lire :

« 3- L'exonération partielle (70%) des loyers pour la période du **1^{er} janvier** au 9 juin 2021 pour le restaurant ci-dessous du fait d'une activité soutenue de vente à emporter » :

Adresse	Société	Montant de l'exonération pour la période fixée
10 rue Joseph Serlin - Lyon 01	IP2 Island Poké	8 536,63 €

- au lieu de :

« L'exonération partielle (70%) des loyers pour la période du **1^{er} avril** au 9 juin 2021 pour le restaurant ci-dessous du fait d'une activité soutenue de vente à emporter » :

Adresse	Société	Montant de l'exonération pour la période fixée
10 rue Joseph Serlin - Lyon 01	IP2 Island Poké	3 740,51 €

DELIBERE

- 1- L'exonération totale (100%) des loyers pour la période du 1^{er} avril au 19 mai 2021 pour les 11 commerces ci-dessous :

Adresse	Locataire	Montant de l'exonération pour la période fixée
Palais Saint Pierre 5 rue Paul Chenavard - Lyon 01	JBCA Égo	1 193,06 €
Palais Saint Pierre 11, 13, 15 rue Paul Chenavard Lyon 01	SERLISE	9 084,25 €
Palais Saint Pierre 23 rue Paul Chenavard - Lyon 01	SERLISE Little Italy	1 524,96 €
Palais Saint Pierre 23 rue Paul Chenavard - Lyon 01	ORAL Créa Bijouterie Or & façon	1 174,78 €
Palais Saint Pierre - 30 rue du Président É. Herriot - Lyon 01	FACONNABLE	10 564,45 €
Palais Saint Pierre 15 place des Terreaux - Lyon 01	MONDIAL ÉVASION	2 544,93 €
Palais Saint Pierre 10-12 rue du Président É. Herriot - Lyon 01	COSMÉTIQUE DEVELOPPEMENT Peggy Sage	6 846,36 €
1 place louis Pradel - Lyon 01	SOCIETE GOTEX	1 868,19 €
13 rue du Griffon - Lyon 01	DA&DA	1 973,18 €
10 rue Joseph Serlin - Lyon 01	GAMES WORKSHOP	2 599,15 €
47 rue Pierre Corneille - Lyon 06	USUAL SUSPECT	2 599,46 €

- 2- L'exonération totale (100%) des loyers pour la période du 1^{er} janvier au 9 juin 2021 pour les 5 restaurants ci-dessous :

Adresse	Société	Montant de l'exonération pour la période fixée
Palais Saint Pierre 6 rue du Président E. Herriot Lyon 01	BAGEL DEDOIS Bagelstein	10 641,72 €
25 montée Saint-Sébastien Lyon 01	MAISON VILLEMANNZY	9 304,00 €
13 rue du Griffon - Lyon 01	AVA-SUE Café Noze	7 551,93 €
31 rue Maurice Flandin Lyon 03	INVEST HOTEL PART DIEU - CAMPANILE	4 018,57 €

Adresse	Société	Montant de l'exonération pour la période fixée
236 rue Marcel Mérieux Lyon 08	KASISARI ALEX Restaurant Kiosque d'Istambul-	3 187,18 €

- 3- L'exonération partielle (70%) des loyers pour la période du 1^{er} janvier au 9 juin 2021 pour le restaurant ci-dessous du fait d'une activité soutenue de vente à emporter :

Adresse	Société	Montant de l'exonération pour la période fixée
10 rue Joseph Serlin - Lyon 01	IP2 Island Poké	8 536,63 €

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET